

INDICATEURS D'ACTIVITE TRIMESTRIELS

Société Assurances Multirisques Ittihad AMI Assurances (S.A)

Siège Social : Cité les Pins Les Berges du Lac II 1053 Tunis

La Société « AMI Assurances » publie ci-dessous ses indicateurs d'activité relatifs au 1^{er} trimestre 2022.

Primes émises nettes	Eléments	T1 2022	T1 2021	31/12/2021
	Vie		3 325	1 218
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	1 142	1 984	4 096
	Transport	441	423	1 258
	Santé	1 122	1 246	4 644
	Automobile	33 251	32 545	125 379
	Non Vie	35 957	36 199	135 377
	Total	39 282	37 417	143 595

Primes cédées	Eléments	T1 2022	T1 2021	31/12/2021
	Vie		235	156
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	853	1 771	2 823
	Transport	259	364	1 773
	Santé	0	0	0
	Automobile	407	481	1 573
	Non Vie	1 520	2 616	6 169
	Total	1 755	2 772	7 475

Sinistres réglés	Eléments	T1 2022	T1 2021	31/12/2021
	Vie		774	427
	Incendie, Risques Divers & Spéciaux	70	117	698
	Transport	68	611	1 220
	Santé	974	1 361	3 705
	Automobile	21 430	17 150	105 384
	Non Vie	22 542	19 239	111 006
	Total	23 316	19 666	113 582

Eléments	T1 2022	T1 2021	31/12/2021
Commissions	5 055	4 427	14 181
Total	5 055	4 427	14 181

Eléments	T1 2022	T1 2021	31/12/2021
Produits de placements	6 421	4 083	20 641
dont revenus financiers	6 421	4 083	19 834

Remarque :

Les indicateurs au 31/12/2021 relatifs à l'exercice 2021 restent provisoires jusqu'à approbation des états financiers par l'Assemblée Générale Ordinaire.

I- BASES RETENUES POUR L'ELABORATION DES INDICATEURS SEMESTRIELS :

Les indicateurs sont arrêtés par référence aux principes et aux conventions comptables prévus par la loi n°96-112 du 30-12-1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité et des principes comptables prévus par les normes sectorielles des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (NCT n° 26 à 31).

Les principes comptables les plus significatifs :

Les Primes émises : sont comptabilisées dès la prise d'effet des garanties prévues au contrat d'assurance ; c'est-à-dire à la signature de celui-ci même si le montant de la prime n'a pas encore fait l'objet d'un encaissement par la Compagnie.

Les Primes cédées : Le fait générateur de la comptabilisation des primes cédées est la comptabilisation des primes émises. Selon la nature des traités de réassurance, la mesure du revenu cédé et par conséquent l'enregistrement des opérations peuvent être réalisés lors de l'émission de la prime ou à l'issue d'une période déterminée.

Charges de commissions : S'agissant des commissions d'acquisition de contrats, le fait générateur de leur constatation est la comptabilisation des primes émises au titre des contrats conclus.

Charges de sinistres déclarés en cours (sinistres payés et provisions pour sinistres à payer en cours) : La charge de sinistres comprend les montants payés au titre de l'exercice pour les sinistres déclarés au cours de l'exercice, ainsi que la provision pour sinistres à payer, qui correspond au coût total estimé que représentera pour la Compagnie le paiement de tous les sinistres survenus au cours de l'année jusqu'à la fin de l'exercice.

La constatation des produits des placements : Les produits de placements englobent les revenus des placements immobiliers, les revenus financiers des valeurs mobilières, et des autres placements (prêts, dépôts et autres). Ils sont évalués par catégorie de placement, conformément aux principes prévus par la norme comptable relative aux placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (NCT n° 31)

II- FAITS SAILLANTS

- Au 31.03.2022, le chiffre d'affaires global de la compagnie s'est établi à 39.3 MD contre 37.4 MD au 31.03.2021, soit une augmentation de 5%.
- L'assurance non-vie affiche un chiffre d'affaires de 36.0 MD contre 36.2 MD au 31.03.2021, soit une régression de 0.7%, qui provient essentiellement du maintien d'une politique de souscription sélective.
- Les primes émises vie progressent de 173% passant de 1.2 MD au 31.03.2021 à 3.3 MD au 31.03.2022, grâce à l'accélération de la bancassurance et du dynamisme des agents généraux.
- Les primes cédées ont diminué de 1.0 MDT passant de 2.8 MDT au 31.03.2021 à 1.8 MDT au 31.03.2022.
- Les sinistres réglés totalisent 23.3 MD contre 19.7 MD au 31.03.2021 soit une augmentation de 18.6% qui provient principalement de la hausse des règlements de la branche automobile de 4.3 MD. Cet accroissement des règlements s'explique par la volonté de la compagnie d'améliorer encore sa qualité de service.
- Les produits financiers ont augmenté de 2.3 MD, passant de 4.1 MD au 31.03.2021 à 6.4MD au 31.03.2022.
- Les commissions ont augmenté de 0.6 MD (14%), cette variation provient essentiellement de la hausse des primes émises de la branche vie.